

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 23 Novembre 2017

L' an deux mil dix sept et le vingt trois Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse à M. DUPUIS Pascal, MM : MUÑAR Michaël à Mme GALLOT Cécile, PLOUSEAU François à M. LEONARD Jérôme, RATINEAU William à Mme OSTER Béatrice

M. LEONARD Jérôme a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage : 16 Novembre 2017

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 - COMMUNE**
- **ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE DE SEPTEMBRE 2018**
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - ASSAINISSEMENT**
- **COMMUNICATION COMPTE RENDU ANNUEL DES COLLECTIVITES LOCALES 2016 (CRACL) SARTHE HABITAT - LOTISSEMENT DE BELLEVILLE**
- **INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU (ex CC de Lucé) et du SPANC (ex CC Loir et Bercé/Lucé/Val de Loir)**
- **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N°37**
- **VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- **FINANCEMENT PROJET ECOLE PRIMAIRE**
- **ADHÉSION AUX PLATEFORMES DE TELESERVICES (Conseil Départemental)**
- **CONVENTION ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA CASERNE DES SAPEURS POMPIERS PAR LE SERVICE TECHNIQUE**

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-078 - Objet : APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

Les membres du conseil municipal adoptent à la majorité le compte-rendu du 26 octobre 2017 adressé par mail le 27 octobre 2017.

En raison de problème informatique, Mme RACINE et M. CROISEAU n'ont pas été réceptionnaires de ce compte rendu par mail.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Rencontrant régulièrement des problèmes, ils demandent que les prochains comptes rendus leur soient adressés sur support papier.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 2)

Réf : 2017-079 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 - COMMUNE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2017-071 en date du 26 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de reverser à l'agent concerné une somme de 2 281,92 €, participation financière accordée à la commune par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour le financement de prothèses auditives.

D'autre part, Il convient d'ajuster le compte 024 correspondant aux cessions.
En effet, un montant de 6 000 € a été prévu au budget primitif alors que les cessions se montent à 9 015 €.

Compte tenu de ces éléments, une décision modificative budgétaire est nécessaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

678 - Autres charges exceptionnelles : + 2 290 €

RECETTES

7788 - Produits exceptionnels divers : + 2 290 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

024 - Produits des cessions + 3 015 €

DÉPENSES

2315-163 + 3 015 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la décision modificative budgétaire ci-dessus proposée.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Réf : 2017-080 - Objet : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école maternelle "les petits lutins" en date du 13 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école primaire "Les Lucioles" en date du 16 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **DÉCIDE** que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée de septembre 2018 entraînant ainsi la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ;

L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire comme suit pour l'école maternelle "Les petits lutins" et l'école primaire "Les lucioles" :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30
Mardi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30
Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30
Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30

A la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 3)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-081 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - ASSAINISSEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est proposé la décision modificative suivante pour le budget annexe assainissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

1641 - Emprunts en euros

+ 974 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

2315 - Travaux

- 974 €

Cette somme correspond à la différence entre le capital et les intérêts des annuités pour les prêts révisables. Dans ce cas de figure, l'échéance est constante mais le taux d'intérêt étant plus bas que lorsque l'emprunt a été contracté, le remboursement du capital s'en trouve augmenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la décision modificative budgétaire ci-dessus proposée.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-082 - Objet : COMMUNICATION COMPTE RENDU ANNUEL DES COLLECTIVITES LOCALES 2016 (CRACL) SARTHE HABITAT - LOTISSEMENT DE BELLEVILLE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une zone d'habitations "Lotissement de Belleville" et conformément à l'article 17 de la convention d'aménagement en date du 2 mars 2011, il est présenté au conseil municipal le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de ce compte-rendu,
- **INDIQUE** qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler
- **CHARGE** le maire ou son représentant de transmettre la présente délibération à SARTHE HABITAT.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-083 - Objet : INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU (ex CC de Lucé) et du SPANC (ex CC Loir et Bercé/Lucé/Val de Loir)

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire dans sa séance du 28/09/2017 a approuvé **les rapports annuels d'activités 2016 établis sur le prix et la qualité** :

- **du Service Eau (ex CC Lucé)**
- **des Services Publics d'Assainissement non Collectifs (SPANC ex CC Loir et Bercé/Lucé/Val du Loir)**

Ils ont pour objectifs :

1. de fournir des informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion de ces services publics, les évolutions et leurs facteurs explicatifs,
2. d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

3. d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts des services.

Considérant la communication de ces rapports à la Commune du Grand-Lucé ;

Il rappelle que l'information des conseils municipaux des Communes membres fait partie des obligations incombant aux intercommunalités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de prendre acte de ces rapports établis pour l'année 2016 ;

- **INDIQUE** qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2017-084 - Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N°37

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 octobre 2017,

Considérant que l'emploi d'agent technique actuellement occupé en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE-CUI) à temps complet arrive à échéance le 10 avril 2018,

Considérant qu'il convient d'anticiper le remplacement d'un agent du service technique titulaire lors de son départ en retraite,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} avril 2018.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Création

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique à temps complet

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-085 - Objet : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant les demandes de subvention établies par :

- L'Amicale Laïque des Écoles du Grand-Lucé
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers du Grand-Lucé
- L'Association du Don du Sang du Grand-Lucé
- Le Jardinier Sarthois du Grand-Lucé
- L'Association Sud Est Manceau Judo Jujitsu Semjj

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention à :

* Amicale Laïque des Écoles du Grand--Lucé d'un montant de 650 €

* Amicale des Sapeurs-Pompiers du Grand-Lucé d'un montant de 1 400 €

- **INDIQUE** qu'un courrier a été adressé à Mme la Présidente de la Communauté de Communes de Loir-Lucé-Bercé afin de connaître les raisons qui ont empêchées le versement d'une subvention aux associations suivantes :

* L'association du Don du Sang

* Le jardinier Sarthois

* L'Association Sud Est Manceau Judo Jujitsu Semjj

alors que ces deux premières associations étaient subventionnées par l'ex communauté de communes de Lucé et que, concernant la dernière, bien que nouvelle association créée cette année, les associations sportives du territoire de l'ex communauté de communes de Lucé étaient également subventionnées.

- **DÉCIDE**, compte tenu de la réponse obtenue par la présidente de la communauté de communes de LOir Lucé Bercé, de revoir ces demandes lors d'un prochain conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Réf : 2017-086 - Objet : FINANCEMENT PROJET ECOLE PRIMAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mme MERCIER Nadine, adjointe chargée des affaires scolaires, fait part au conseil d'une demande de participation financière émanant du directeur de l'école primaire et concernant un projet d'école visant à la mise en place d'une chorale qui sera accompagnée par un musicien professionnel ainsi que d'un spectacle de marionnettes.

Le spectacle alliant la chorale et les marionnettes aura lieu le vendredi 25 mai 2018 à la salle polyvalente.

Le coût de ce projet est estimé à 1 200 €. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge financière de la totalité de ce montant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** que le coût, estimé à 1 200 €, sera pris en charge dans sa totalité par la commune,
- **DIT** que la ou les factures à intervenir seront payées directement par la commune au prestataire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-087 - Objet : ADHÉSION AUX PLATEFORMES DE TELESERVICES (Conseil Départemental)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, le Département a décidé de mettre gratuitement à la disposition des acteurs sarthois deux plateformes de services :

- une première pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- une seconde pour dématérialiser les marchés publics et accords-cadres (de la publicité à la notification électronique des contrats).

Sécurisés, fiables et confidentielles, ces deux plateformes permettront de fédérer les échanges électroniques et ainsi simplifier les démarches administratives.

Enfin, au travers de la diminution des coûts de déplacement, d'affranchissement et de papier engendrés par cette dématérialisation, le Conseil Département entend poursuivre son engagement en faveur du développement durable.

La commune était déjà adhérente à la dématérialisation pour les marchés publics et accords-cadre dont l'échéance est le 31 décembre 2017.

Pour ce qui concerne la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, la commune travaille déjà avec un autre prestataire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à la plateforme des marchés publics.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion auprès du Conseil Départemental pour la plateforme des marchés publics
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2017-088 - Objet : CONVENTION ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA CASERNE DES SAPEURS POMPIERS PAR LE SERVICE TECHNIQUE

EXPOSÉ DES MOTIFS

M. BLAMPIED, Chef de centre des sapeurs-pompiers du Grand-Lucé, a adressé un courrier demandant l'établissement d'une convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la commune pour l'entretien des espaces verts par le service technique à la caserne du Grand-Lucé.

Les surfaces concernées sont :

- 1 380 m² de pelouse
- 175 m linéaire de haies

La participation annuelle proposée, pour 10 tontes annuelles et 1 taille annuelle des haies, est fixée à :

- 0,47 €/m² d'espaces verts
- 3,19 €/m de haies.

La convention est établie pour un an renouvelable trois fois à compter du 1er janvier 2018.

Ce prix sera ferme la première et sera ensuite révisée selon la formule prévue dans la convention en cas de reconduction.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la présente convention.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

INFORMATIONS DIVERSES

A - POURVOI EN CASSATION

Suite à l'ordonnance du juge administratif en date du 16 octobre 2017 par laquelle la décision du Préfet en date du 12 juillet 2017 visant à refuser l'adhésion de la commune à la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau a été suspendue, le ministère de l'intérieur a déposé un

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

pourvoi en cassation.

La recevabilité de ce pourvoi est en cours d'examen.

B - COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS (Jérôme LÉONARD)

*** Travaux Gymnase**

Suite à l'ouverture des plis pour les travaux du gymnase qui a donné les résultats suivants :

- Estimation :	447 366 € HT
- Offres :	566 515 € HT

La majorité des lots ont été déclarés infructueux car bien au dessus des estimations. Des corrections ont été apportées et une nouvelle consultation sera lancée début décembre 2018.

*** Réseau chaleur**

L'audition des trois candidats dont les offres sont recevables a eu lieu le 17 novembre 2017. Une 2ème audition aura lieu en janvier 2018.

C - COMMISSION ANIMATIONS (Patrice BREBION)

*** Marché de Noël**

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 15 décembre 2017 à partir de 18 h 30.

L'arrivée du père Noël se fera avec des chiens de traîneaux.

Il y aura une vingtaine de stands et une choucroute sous barnum chauffé sera proposée par le comité des fêtes sur réservation.

*** Fibre optique**

L'entreprise chargée des travaux de la fibre optique est à la recherche d'un terrain sur la commune pour installer le point de mutualisation. Cet équipement est une armoire de rue. L'emplacement sélectionné se situerait près du cimetière. Il ne paraît pas judicieux car ce terrain est réservé pour effectuer des parkings de véhicules.

*** Fleurissement**

La commune a reçu un prix d'encouragement du jury.

D - COMMISSION SPORTS (Sylvie CHARTIER)

Les activités tennis de table et marche nordique proposées gratuitement aux personnes âgées de plus de 60 ans par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Sarthe) et qui fonctionnent depuis début octobre 2017 rencontrent un vif succès.

E - COMMISSION COMMUNICATION - SCOLAIRES ET FINANCES (Nadine MERCIER)

*** Livret historique sur la commune**

La commission est en cours de rédaction d'un livret historique sur la commune avec proposition d'un parcours de visite découverte du patrimoine communal d'environ 2 km 900.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

* Jeu école primaire

La structure de jeu à l'école primaire est opérationnelle depuis la mi-novembre 2018.

* Réforme de la taxe d'habitation

Selon une information délivrée par le Sénateur Jean- Pierre VOGEL, environ 91 % des ménages du Grand-Lucé seraient exonérés de la taxe d'habitation. Cette exonération se ferait de manière progressif (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020).
La compensation de l'Etat se monterait à 210 381 € (chiffres 2017).

F - COMMISSION VOIRIE (Jarno ROBIL)

Les travaux rue de Belleville débuteront le 4 décembre 2017.

G - BIBLIOTHEQUE

L'ancien restaurant le Normandy est en vente et une visite de ce bâtiment a été effectuée dans un premier temps par M. le maire et Mme Sylvie CHARTIER afin de voir si ce bâtiment pourrait éventuellement servir de lieu d'hébergement à la bibliothèque.

Le prix de vente est fixé à 155 000 €, à débattre, auquel s'ajoute les frais de notaire et de négociation pour 12 000 €.

H - COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Mme RACINE Nicole informe que la collecte pour la banque alimentaire a lieu les 24 et 25 novembre prochains.

La séance est levée à 23:30